



**RAPPORT ANNUEL
D'UTILISATION DES SOMMES
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4
VITALISATION**

1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Adopté au conseil des maires du 18 mars 2026

Le Fonds régions et ruralité (FRR) est un programme instauré par le gouvernement du Québec dans le cadre du Partenariat 2020-2024 - Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020.

Le FRR du Partenariat 2020-2024 se compose de quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- Volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale des MRC, une entente a été conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), la MRC du Granit ainsi que trois municipalités sur le territoire de la MRC du Granit : Val-Racine, Piopolis et Stratford. Cette entente vise à mobiliser le milieu de la MRC et à mettre en place un cadre réfléchi de vitalisation, dans le but de stabiliser ou de redresser les indicateurs démographiques et économiques. La MRC aspire à dynamiser son milieu et à améliorer durablement la qualité de vie de sa population.

Les objectifs

Les objectifs généraux du volet 4 : Soutien à la vitalisation de la MRC du Granit sont les suivants :

- Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation ;
- Favoriser la collaboration entre les ministères et organismes gouvernementaux en région, les MRC et les municipalités locales sont confrontées à ces défis ;
- Appuyer la mise en œuvre de démarches et d’initiatives de vitalisation sur le territoire concerné ;

Améliorer les services ou les équipements pour la population, en réalisant des projets probants, notamment sur les plans économique, social, touristique ou culturel.

Axes de vitalisation privilégiés

Axe 1 : Développement touristique et culturel

- Améliorer l’accessibilité physique et économique aux lieux de diffusion culturelle comme les bibliothèques, les salles de spectacle, les espaces publics et les institutions muséales ;
- Encourager la diversification de l’offre touristique en mettant l’accent sur la durabilité ;
- Soutenir le plan de mise en valeur du développement touristique et culturel local ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, immatériel (vivant), paysager et archéologique ;

- Aménager des espaces verts dans les cœurs villageois pour mettre en lumière des aspects historiques, culturels ou patrimoniaux et permettre des panoramas visuels ;
- Soutenir les initiatives culturelles, en accord avec la Politique culturelle ;
- Appuyer les initiatives visant la préservation du patrimoine bâti.

Axe 2 : Développement économique orienté vers l'innovation, la diversification et l'entrepreneuriat

- Faciliter la transmission d'entreprises et soutenir la relève entrepreneuriale ;
- Attirer, accueillir et maintenir une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée ;
- Favoriser la rétention et la diversification des entreprises locales ;
- Promouvoir l'autonomie alimentaire régionale et renforcer les systèmes alimentaires territoriaux ;
- Développer les centres commerciaux en offrant des services de proximité dans une perspective régionale et collaborative, en mettant en avant les produits régionaux ;
- Encourager une économie verte, innovante et distinctive.

Axe 3 : Renforcer la vitalité des communautés locales en maintenant et en développant les services de proximité pour répondre aux besoins des milieux de vie

- Créer des milieux de vie complets pour garantir le bien-être, la vitalité et la qualité de vie des communautés ;
- Assurer une offre alimentaire accessible, saine et locale sur le territoire ;
- Promouvoir et renforcer les services de proximité qui contribuent à la vie communautaire ;
- Développer des projets visant à influencer positivement la démographie locale ;
- Attirer et retenir une population active dynamique ;
- Encourager la création de lieux d'échanges et de rencontres animés ;
- Favoriser un sentiment de réussite collective à travers une approche intersectorielle ;
- Favoriser une planification stratégique des loisirs ;
- Animer activement les territoires pour dynamiser la communauté ;
- Promouvoir l'engagement citoyen et le développement des compétences des bénévoles et des citoyens.

Période de référence du rapport

Conformément à l'entente, ce rapport couvre la période du 1er avril 2024 au le 31 mars 2025.

Résumé des activités

Les dépenses liées à la planification des projets

Une dépense de 4209.60\$ a été effectuée pour la gestion et la planification des projets dans la période de référence.

Les dépenses liées à la réalisation de projets

Pour la période de référence, des dépenses au montant total de 55 000 \$ ont été encouru pour la réalisation de deux projets, dans le cadre des initiatives de vitalisation. Ces projets se répartissent comme suit :

Projet 1 :

Titre du projet : Construction de chalets locatifs

Porteur du projet : Domaine de la forêt enchantée inc.

Description : Ajout de 4 chalets et de 4 plateformes Prête-à-camper

Statut : Projet en cours

Objectif : Répondre à une clientèle grandissante provenant du Mini-Compostelle.

Projet 2 :

Titre du projet : Champs étoilé

Porteur du projet : Municipalité Stratford

Description : Localisé en retrait, en fond de site, le champ étoilé est un lieu calme et intimiste parfait pour tourner son regard vers la voûte céleste. Le long du sentier multifonctionnel, un sentier historique présente des photos, des textes en lien avec l'histoire de la Municipalité et les éléments emblématiques de la région (l'église, le passé agricole, la présence des lacs, le mont Aylmer). Au cœur du sentier historique, un sentier culturel représentant une constellation, sera bordé d'œuvres d'art dans un style de parcours d'exposition extérieur, qui peut s'apparenter à l'attrait D'Arts et de rêves à Sutton, tout en s'assurant de l'intégration de la thématique Bain de nature, signature de la MRC du Granit

Statut : Projet en cours

Les dépenses liées aux frais d'administration

Les dépenses liées aux frais d'administration représentent 1500 \$ pour la période de référence. Ces dépenses sont attribuables aux ressources humaines pour la gestion de l'entente.

Rapports financiers

Rapport des sommes utilisées 2024-2025

Montant du FRR Volet 4	448 080 \$
Montant engagé	110 000\$
Montant dépensé	55 000\$
Solde	393 080\$
Apport MRC (10%)	44 808\$
Apport MRC versé	5709.60\$
Solde apport	39 098.40 \$